

ADA
Société Anonyme
au capital de 4.442.402,16 euros
Siège social : 22-28 Rue Henri Barbusse
92110 CLICHY
338 657 141 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 JUIN 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société et du groupe qu'elle forme avec les sociétés ADA COURTAGE, ADA EXPRESS, ADA SERVICES, EDA, MOOVENDI, POINT LOC et TRANSPORT ADA, durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux Comptes.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

1.1. Evolution en 2017

a) Chiffre d'affaires de location de véhicules de l'enseigne

L'enseigne est constituée du réseau ADA c'est-à-dire de l'ensemble des franchisés ainsi que des agences détenues en propre par le groupe ADA.

Le chiffre d'affaires cumulé de l'enseigne ADA au 31.12.2017 s'élève à 93 M€. Il connaît une augmentation de 9% par rapport à l'année précédente.

L'activité de l'année confirme le positionnement de la marque ADA comme fournisseur de solutions de mobilité malgré une conjoncture économique compliquée.

b) - Chiffre d'affaires consolidé – Normes IFRS

Le chiffre d'affaires consolidé de 2017 s'établit à 48M€ contre 45M€ l'an dernier.

Le groupe se concentre sur le métier de franchiseur et possède au 31.12.2017 dix succursales.

c) - Résultats consolidés

Les comptes présentés ci-après ont été établis conformément aux normes IFRS.

Les méthodes et principes de consolidation sont détaillés dans l'annexe des comptes consolidés. Ils sont identiques à ceux adoptés pour l'exercice précédent.

<i>en milliers d'€uros</i>	2016	2017
Chiffre d'affaires	44 504	47 622
Achats et variations de stocks	-530	-725
Charges externes	-27 475	-29 142
Charges de personnel	-6 619	-7 504
Impôts et taxes	-1 691	-1 435
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes	-6 649	-7 959
Autres produits et charges opérationnels	1 739	3 814
Résultat opérationnel	3 279	4 671
Résultat financier	94	44
Produits financiers	267	248
Charges financières	-173	-204
Quote-part Résultat Société en équivalence		
Impôts différés	-461	-523
Impôt sur les bénéfices exigible	-140	-896
Résultat de l'exercice	2 772	3 296
Dont Part des minoritaires		
Part du groupe	2 772	3 296

Le résultat d'exploitation s'établit à 4 671 K€ contre 3 279 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat de 44 K€. Le résultat financier correspond principalement aux produits financiers sur des ventes à crédits et sur les intérêts de protocoles.

Le résultat net consolidé part du groupe est de 3 296 K€ contre 2 772 K€ pour l'exercice précédent.

d) - Bilan consolidé

Actif	2016	2017
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Écarts d'acquisition nets	14 513	16 341
Immobilisations incorporelles nettes	3 597	5 681
Immobilisations corporelles nettes	3 190	5 977
Actifs financiers non courants	584	626
Actifs d'impôt différé	620	90
Total actifs non courants	22 504	28 715
Stocks et en-cours nets	123	110
Créances clients nettes	19 926	25 492
Autres actifs courants	14 347	13 169
Charges constatées d'avances	1 000	826
Trésorerie et équivalents de trésorerie	345	214
Total actifs courants	35 741	39 811
ACTIF TOTAL	58 245	68 526
Passif	2016	2017
<i>en milliers d'€uros</i>	<u>NET</u>	<u>NET</u>
Capital et Réserves	26 314	26 494
Résultat de l'exercice	2 772	3 296
Capitaux propres part du Groupe	29 086	27 990
Intérêts minoritaires	0	0
Capitaux propres totaux	29 086	27 990
Provisions non courantes	274	133
Dettes financières non courantes	324	2 387
Total passifs non courants	598	2 520
Provisions courantes	0	0
Dettes financières courantes	8 114	11 711
Dettes fournisseurs	7 155	6 812
Autres passifs courants	11 207	16 401
Impôt exigible	0	0
Produits constatés d'avance	2 085	3 092
Total passifs courants	28 561	38 016
PASSIF TOTAL	58 245	68 526

Le coût de l'endettement s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	2016	2017
Lignes de crédit et découverts bancaires	-114	-105
Charges financières au titre des contrats de crédit-bail	-59	-99
Intérêts sur comptes courants et autres		
Total des charges financières	-173	-204
Produits d'intérêts bancaires		
Divers	267	248
Total des produits financiers	267	248
Coût de l'endettement net	94	44

Le montant du compte courant du Groupe Rousselet au 31 décembre 2017 est créditeur à hauteur de 8,5M€.

Le compte courant de notre société avec l'actionnaire Groupe Rousselet est assorti d'un avenant prévoyant le remboursement immédiat et sans condition, en cas de retrait de l'actionnaire principal.

2. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE

ADA est la société holding du groupe. Son chiffre d'affaires s'établit en 2017 à 35,5 M€ contre 34,3 M€ en 2016. Il est constitué de droits d'entrée, de royalties, de facturation de frais centraux à ses filiales, de comptes centralisés, de ventes internet et les produits de redevances de location-gérance de fonds de commerce.

En tant que franchiseur, ADA développe et anime le réseau, en définit la politique commerciale et organise la mise à disposition du réseau avec les moyens nécessaires.

En tant que holding, elle organise l'administration pour l'ensemble de ses filiales et leur apporte l'expertise dans toutes les fonctions support dont elles ont besoin.

Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 1 337 K€ en baisse de 63% par rapport à l'exercice précédent, où il s'établissait à 3.601K€.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce :	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					808
Montant total des factures concernées TTC	239 505	179 415	164 074	81 073	664 067
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1.83%	1.37%	1.28%	0.62%	5.09%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	90 factures				
Montant total des factures exclues TTC	77 950 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : Respect du délai inscrit sur chaque facture fournisseur				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce :	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					1 215
Montant total des factures concernées TTC	39 222	119 781	102 212	1 194 208	1 455 423
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC	0.09%	0.28%	0.24%	2.8%	3.41%

(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées	
Nombre de factures exclues	197 factures
Montant total des factures exclues TTC	1 544 643 euros
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)	
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 30 jours fin de mois

3. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les objectifs stratégiques 2018 sont les suivants :

1. Croissance interne :
 - Développement de l'activité Grands Comptes et Internet
 - Développement du réseau Point Loc en licence de marque
2. Croissance externe :
 - Renforcement du nombre de point de vente à des partenariats externes au groupe.
3. Transformation du territoire de marque et de l'identité visuelle

Le réseau ADA dispose de sérieux atouts, notamment :

- Un maillage très dense du territoire avec un accès au marché de la proximité,
- Un modèle de franchise qui lui assure une véritable réactivité.

Positionné numéro Un sur le segment porteur de la proximité avec un réseau de 317 agences ADA, 28 agences Holiday Bikes et 555 agences Point Loc.

4. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société, compte tenu de son activité, n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

5. ACTIVITE DES FILIALES

5.1. EDA : société anonyme au capital de 147.000€, détenue à hauteur de 99,94%, ayant pour mission la gestion de la flotte de véhicules.

Le chiffre d'affaires de la société est ainsi constitué des mises à disposition du parc de véhicules aux franchisés et de produits complémentaires de prestations annexes (commissions, frais de courtage...).

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 34,6 M€ contre 36,7 M€ au titre de l'exercice précédent. Le résultat net est un profit de 3,9 M€ contre 2,8M€ l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

5.2. ADA SERVICES : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 358.000 € détenue à 100 % est une société de prestations informatiques qui travaille pour l'essentiel pour le groupe ADA.

Elle est en charge du développement informatique du groupe. Les développements spécifiques sur la partie « agences » sont destinés à être mis à disposition des franchisés contre le paiement d'un loyer.

Depuis mars 2006, elle gère les franchises de la marque Holiday Bikes.

Son chiffre d'affaires s'établit en 2017 à 3,3 M€ contre 1,9 M€ au titre de l'exercice précédent et son résultat est 0,5 M€ contre (1) M€ au titre de l'exercice précédent.

Evénements importants survenus au cours de l'exercice clos

Néant.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

5.3. AUTRES FILIALES

En K€	CHIFFRES D'AFFAIRES		RESULTAT	
	2016	2017	2016	2017
ADA COURTAGE	3 679	3 627	968	1 270
POINT LOC	4 207	5 428	421	(847)
TRANSPORT ADA	Ø	Ø	Ø	Ø
ADA EXPRESS	Ø	2 764	Ø	948
MOOVENDI	9	50	(49)	(413)

6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS**Prises de participation ou de contrôles au cours de l'exercice 2017**

Néant.

Sociétés contrôlées directement ou indirectement au 31 décembre 2017

Contrôle de plus de 2/3 du capital

ADA COURTAGE	100,00%
EDA	99,94%
ADA SERVICES	100,00%
POINT LOC	100,00%
MOOVENDI	100,00%
TRANSPORT ADA	100,00%
ADA EXPRESS	100,00%

6 BIS. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES SUCCURSALES

Liste des succursales de la Société :

Ales : 15, avenue Jules Guesde, 30100 Ales, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Argenteuil : 37 bis, boulevard. Jean Allemane, 95100 Argenteuil, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Pantin : 158, avenue Jean Lolive, 93500 Pantin, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Aix-Les-Bains : 2, boulevard. de Russie, 73100 Aix-Les-Bains, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Chambly : 401 route de Beaumont, 60230 Chambly, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Paris 19 Jean Jaurès : 17 bis, avenue Jean Jaurès, 75019 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Le Mans : 128/132, rue Voltaire, 72000 Le Mans, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Paris 11 République : 34, avenue de la République, 75011 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Massy : 39, avenue Carnot, 91300 Massy, RCS 488 834 979 NANTERRE
 Paris 10 Gare du Nord : 26, rue de Saint Quentin, 75010 Paris, RCS 488 834 979 NANTERRE

Sociétés au contrôle partagé au 31 décembre 2017

Néant.

Autres informations

Par jugement en date du 20 janvier 2012, la société BELGIUM RENT, en liquidation, et ses administrateurs, parmi lesquels la société SAPN aux droits de laquelle se trouve désormais ADA, ont été condamnés à verser à un ancien salarié la somme de 63 K€ en principal. Les administrateurs ont fait appel de cette décision.

Par arrêt en date du 10 Mars 2017, la décision de la Cour d'appel de Bruxelles a réformé le jugement du Tribunal de Commerce de Bruxelles du 20 janvier 2012, a débouté cette personne de sa demande et l'a condamnée à supporter les frais de procédure.

Par acte en date du 18 juillet 2017, l'ancien salarié a introduit un pourvoi en cassation contre cet arrêt.

7. PRETS INTERENTREPRISES

Le montant des prêts à moins de deux ans consentis par la société, à titre accessoire à son activité principale, à des microentreprises, des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant s'établit comme suit :

Néant.

8. ACTIONNARIAT

8.1 STRUCTURE DU CAPITAL

Le capital social est fixé à 4.442.402,16 euros. Il est divisé en 2.922.633 actions d'une seule catégorie de 1,52 euros de valeur nominale, libérées intégralement.

8.2 RESTRICTIONS STATUTAIRES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE ET AUX TRANSFERTS D' ACTIONS

Sous réserve des dispositions statutaires ci-après rappelées il n'existe pas de restriction statutaire particulière à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.

TRANSFERT DES TITRES (article 11)

« 1. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du
« Commerce et des Sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter
« de celle-ci.

« Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la
« liquidation.

« 2. La propriété des actions résulte de leur inscription en compte individuel au nom du ou des
« titulaires.

« 3. La transmission des actions se fait par virement de compte à compte selon les procédures prévues
« par la loi et les règlements.

« 4. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives ou réglementaires.

« 5. Toute personne physique ou morale venant à détenir une fraction du capital ou des droits de vote
« égale à 2 % et de toute fraction additionnelle de 2% sans limitation, doit porter à la connaissance de
« la société le nombre total d'actions qu'elle détient. L'information doit être effectuée dans un délai
« de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

DROITS DE VOTE (article 33)

« Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et
« chaque action donne droit à une voix au moins.

« Sous réserve des règles particulières aux assemblées à forme constitutive, chaque membre de
« l'assemblée a autant de voix que lui en confèrent les actions qu'il possède sans limitation.

« Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les
« assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

« Il appartient au propriétaire des titres remis en gage.

« Il est exercé par l'un des copropriétaires indivis ou par un mandataire commun.

« Tout actionnaire peut également voter par correspondance selon les modalités fixées par la loi et les
« règlements.

« Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

« 1/ A toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

« 2/ Aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

« Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

« La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

8.3 LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIETE DONT ELLE A CONNAISSANCE EN VERTU DES ARTICLES L 233-7 et L 233-12

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2017, plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), des trois dixièmes (30%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- La société Groupe Rousselet possède plus des 2/3 du capital social et plus des 2/3 des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus du vingtième du capital social et des droits de vote.

Conformément à l'article 11, al.5 des statuts, et compte tenu des informations reçues, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant, au 31/12/2017, une fraction égale ou supérieure à 2%, 7%, 12%, 17%, 22%, 27%, 35,33%, 52%, 68,66%, 92% ou de 97% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

- La société Groupe Rousselet possède plus de 68,66% du capital social et des droits de vote ;
- La société ANATOLE FRANCE possède plus de 2% du capital social et des droits de vote ;
- La société NEP SERVICES possède plus de 2% des droits de vote.

8.4. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2017 à moins de 0,1 %.

8.5. ACHATS D' ACTIONS DE LA SOCIETE PAR ELLE-MEME (ARTICLE L 225-209 C.COM)

En outre, nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des art. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

8.6 ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL (ARTICLE L228-99 C.COM.)

Lors de l'augmentation de capital de la société ADA réalisée en 2009, les droits des titulaires de stocks options ont été maintenus d'une part en ajustant le prix d'exercice des stocks et d'autre part en ajustant le nombre d'actions sous options. Les formules suivantes ont été retenues :

Ajustement du prix d'exercice

$$NPE = PE - [(PE \times \text{valeur du DPS}) / Va]$$

Avec PE = prix d'exercice initial

NPE = nouveau prix d'exercice

Valeur du DPS = moyenne des cours d'ouverture du DPS pendant la période de souscription, soit : 0,105 €

Va = moyenne des cours d'ouverture de l'action pendant la période de souscription, ex droit de souscription, soit : 9,93 €

Ajustement du nombre d'actions sous options

$$N2 = N1 \times PE / NPE$$

Avec N1 = nombre d'actions sous options initial

N2 = nouveau nombre d'actions sous options

9. COMPTES SOCIAUX – RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

<i>en Euros</i>	2016	2017
Chiffres d'affaires	34 339 266	35 477 967
Résultat d'exploitation	(1 371 671)	(4 157 984)
. Produits d'exploitation	36 916 448	37 341 504
. Charges d'exploitation	38 288 119	41 499 488
Résultat financier	3 375 197	2 996 872
. Produits financiers	3 414 922	3 050 532
. Charges financières	39 725	53 660
Résultat exceptionnel	259 532	729 407
. Produits exceptionnels	1 864 337	2 271 831
. Charges exceptionnelles	1 604 805	1 542 424
Impôt société	1 338 108	1 768 401
Résultat de l'exercice	3 601 106	1 336 696

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1.336.695,88 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1.336.695,88 euros
Auquel s'ajoute	
Le Compte Report à nouveau antérieur	<u>14.417.185,09 euros</u>
Pour former un bénéfice distribuable de	15.753.880,97 euros

A titre de dividendes aux actionnaires, soit 1,50 euros par action	4.383.949,50 euros
--	--------------------

Le solde au compte "report à nouveau"	11.369.931,47 euros
---------------------------------------	---------------------

Compte tenu de la distribution d'un acompte de 4.383.949,50 euros correspondant à un dividende par action de 1,50 euros, suivant décision du Conseil d'Administration en date du 19 Octobre 2017, la totalité du dividende versé par action au titre de l'exercice 2017 se trouvera absorbée par cet acompte.

Les dividendes perçus par des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui n'ont pas opté, pour l'ensemble de leurs revenus imposables au PFU (Prélèvement forfaitaire unique), pour une taxation au barème progressif de l'impôt sur le revenu (après application d'un abattement de 40% calculé sur le montant brut des dividendes), sera soumis par défaut au Prélèvement forfaitaire unique (PFU) ou Flat Tax au taux de 30%. Ces dividendes sont soumis à un acompte d'impôt (Prélèvement forfaitaire non libératoire) de 12,8% du montant brut des dividendes imputable sur l'impôt dû sur ces revenus.

Par ailleurs, les prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social, prélèvement de solidarité et contributions additionnelles), soit 17,2% au total à compter du 1^{er} janvier 2018 sur les dividendes versés aux personnes physiques domiciliés en France sont prélevés à la source. Ainsi, les dividendes versés à ces personnes seront nets de prélèvements sociaux.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 32 774 176,90 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	Dividendes distribués (en €)	Dividende par action* (en €)
31-12-2014	-	-
31-12-2015	4.383.949,50	1,50
31-12-2016	-	-

Il est rappelé, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, que ce montant est en totalité éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

10. CAUTIONS – AVALS ET AUTRES GARANTIES (art. L225-35 C.Com)

Garantie à première demande au profit de LIXXBAIL

Une garantie à première demande émise par la société Ada au profit de LIXXBAIL utilisée à concurrence d'un montant de 14 000 000 Euros en garantie des engagements souscrits dans le cadre du financement de la flotte EDA dans la limite d'un plafond global annuel de 30 000 000 Euros (autorisée par le conseil d'administration du 20 mars 2017).

11- ACHATS D' ACTIONS PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (ARTICLE L 225-209 C.COM)

En application de l'article L225-209 du Code de commerce, nous vous soumettons un nouveau programme d'achat par la société ADA de ses propres actions, en fixant par ordre de priorité les utilisations suivantes :

- céder ou d'attribuer des actions aux salariés ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ADA ou de se dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment en cas d'exercice d'option d'achat d'actions ou d'attribution gratuite d'actions existantes ou par cession et/ou abondement dans le cadre d'une opération réservée aux salariés,
- améliorer la gestion financière des fonds propres de la société,
- favoriser la liquidité des titres de la société dans les conditions définies par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers,
- faciliter une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou par l'AMF,
- annuler tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'autorisation de réduire le capital social donnée par l'Assemblée générale.

La société ne pourra acheter ses propres actions qu'à un prix unitaire au plus égal (hors frais d'acquisition) à 9,30 euros. Le montant total des fonds destinés à la réalisation de ce programme d'achat d'actions ne pourra dépasser 2.718.048 €.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

La Société ne pourrait acheter sur une journée de négociation plus de 25% du volume moyen des actions échangées sur la plateforme où l'achat est effectué.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de la présente autorisation ne devra pas représenter plus de 10 % du nombre total des actions composant le capital de la société à la date de la décision du Conseil. A titre indicatif, au 31 décembre 2017, le capital est divisé, en 2.922.633 actions.

Lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité du titre dans les conditions définies par le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10%, correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation.

Lorsque les actions sont rachetées pour faciliter une opération de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, le nombre d'actions acquises par la société ne peut dépasser 5% de son capital, dans la limite globale de 10%.

L'autorisation proposée ne pourra être utilisée en période d'offre publique.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende

L'acquisition, la cession, ou le transfert des actions pourra être effectué par tous moyens, sur le marché ou hors marché (conventions complexes ou transactions sur blocs) conformément aux dispositions légales en vigueur sur Euronext Growth. Ces actions peuvent être annulées dans la limite de 10% du capital de la société par périodes de vingt-quatre mois.

Cette autorisation, si elle est autorisée par l'assemblée, sera valable pour une durée de 18 mois à compter de l'approbation du programme par l'Assemblée générale mixte du 29 juin 2018, soit jusqu'au 29 décembre 2019 inclus.

Elle privera d'effet toute autorisation antérieure ayant le même objet et non utilisée.

12 - POLITIQUE SOCIALE

Effectifs

	ADA	EDA	POINT LOC	ADA COURTAGE	MOOVENDI	ADA EXPRESS	TOTAL
Au 31.12.2017	48	11	29	2	4	3	97
Embauches	24	3	62	1	3	3	96
Sorties	31	4	66	1	2	-	104
Dt Mutations Groupe	2		25				27
<i>Effectif Moyen</i> 2017	47	13	34	2	3	3	102
Au 31.12.2016	55	12	33	2	3	-	105
<i>Effectif Moyen</i> 2016	54	15	23	2	1	-	94

Effectif moyen

L'effectif moyen 2017 est en hausse par rapport à l'année dernière (102 salariés en 2017 contre 94 salariés en 2016).

Entrées 2017

CDD : 38

CDI : 58

La plupart de ces entrées sont des salariés repris des agences en restructuration (28 agences reprises par en 2017 contre 12 en 2016)

Sorties 2017

Fin de CDD : 19

CDI : 83

Ces sorties correspondent en partie à la cession de 20 agences en 2017 contre 9 en 2016

Temps de travail

Personnel affecté en agence

Durée hebdomadaire moyenne de travail : 35 heures

Personnel de siège

Durée hebdomadaire de travail effectif de 37 heures, donnant droit à 12 jours ouvrés de repos par an.

Personnel handicapé

1 salarié handicapé était employé au sein du groupe depuis plus de 10 ans, il a quitté l'entreprise fin août 2017 pour faire valoir ses droits à la retraite.

Absentéisme

L'absentéisme constaté sur l'année 2017 reste faible : 4 arrêts de travail pour maladie > à 3 semaines, 3 congés maternité, 1 congé paternité.

Travail Intérimaire

Il est précisé que la Société a supporté des dépenses de travail intérimaire qui se sont élevées à 35 858 euros contre 9 355 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 26 503 euros.

Rémunérations

Le montant des traitements et salaires s'élève à 5 026 176 € en 2017 contre 4 233 033 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation de +18% qui s'explique en partie compte tenu de l'augmentation de l'effectif moyen et au recrutement de profils supérieurs

Le montant des charges sociales s'élève à 2 455 165 € contre 2 077 480 € au titre de l'exercice précédent, soit une variation proportionnelle à l'augmentation de la masse salariale brute.

Les augmentations de salaire sont individualisées et correspondent à l'augmentation du coût de la vie ou à des changements de fonction.

En 2017, il y a eu versement de la Réserve Spéciale de Participation calculée sur l'exercice 2016 pour 88 638 € bruts.

L'entreprise est soumise aux accords collectifs suivants :

- Convention Collective Nationale des Bureaux d'Etudes Techniques, Cabinets d'Ingénieurs Conseils et des Sociétés de Conseil (Syntec) pour ADA, ADA COURTAGE, ADA EXPRESS et MOOVENDI.
- Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile pour toutes les autres sociétés : EDA et POINT LOC.

Relations sociales

Il existe une délégation unique du personnel.

Le budget alloué au comité d'entreprise en 2017 est de 36 302 €.

Formation

Durant l'année 2017, il a été dispensé 35 heures de formation à 2 salariés. Le budget consacré à ce poste représente 4 524 €.

En 2017, nous avons accueilli 2 stagiaires école au siège du Groupe et 5 stagiaires école au sein des agences.

Parité

La parité entre les hommes et les femmes est pour 2017 :

65% d'hommes en 2017 (67% en 2016),

35% de femmes en 2017 (33% en 2016).

13 - FACTEURS DE RISQUES

Risques liés à l'activité de la Société

Risque lié aux relations constructeurs et réseaux de distribution de véhicules

Le Groupe ADA s'approvisionne auprès de tous les constructeurs ayant une politique de vente directe aux loueurs en France.

Les volumes achetés représentent près de 4 000 véhicules par an, dont une large majorité avec un contrat de vente avec clause de rachat (« buy-back »). Cette clause consiste en un engagement de reprise du véhicule par le constructeur, ce qui limite pour ADA le risque de fluctuation du marché du véhicule d'occasion.

Ce volume se répartit entre tous les constructeurs et il n'y a pas de dépendance directe forte avec l'un d'entre eux.

Un refus de vente des constructeurs avec clause de buy-back impacterait négativement l'activité de ADA sur les points suivants :

- perte de flexibilité sur la taille de la flotte en cas de chute de l'activité économique ;
- risque inhérent aux fluctuations du marché des véhicules d'occasion.

Risque lié à l'environnement concurrentiel

Le réseau ADA, loueur majeur de proximité, est le premier loueur de véhicules utilitaires grâce à un maillage de proximité de 317 agences ADA et 555 agences Point Loc, dont 96% s'adressent à des besoins de déplacements qui ne sont pas précédés de trajet en train ou en avion.

90% des locataires du réseau ADA ont une adresse fixe (domicile ou professionnelle) à moins de quinze minutes d'une agence.

Plus de 70% des locataires sont des particuliers.

Les trois loueurs internationaux (Avis, Hertz et Europcar) qui se partagent 60% du marché global de la location courte durée en France sont nettement plus présents en gares et aéroports. Leur politique commerciale est avant tout tournée vers le marché *corporate*.

Avec 872 points de vente, le réseau ADA, acteur majeur de solutions de mobilité est donc particulièrement bien positionné.

Toutefois, le marché de la location de véhicules est fortement concurrentiel.

Les franchisés de ADA sont exposés à des risques liés aux réductions de prix qui pourraient être pratiquées par les concurrents. Ces réductions de prix pourraient avoir un effet négatif sur les revenus de ADA dans la mesure où ces franchisés se trouveraient dans l'obligation de réduire leurs prix et en conséquence le montant de la redevance perçue par ADA.

Cependant, dans la mesure où ce sont pour l'essentiel de petites structures, les franchisés sont à même de réagir et de s'adapter très rapidement aux variations des prix.

Risque clients

Le Groupe ADA estime ne pas être confronté à un problème de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs de ses clients.

Quant aux franchisés, le plus important d'entre eux représente moins de 5% du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Le Groupe ADA sous-loue une grande partie de la flotte de véhicules à son réseau de franchisés et son résultat d'exploitation pourrait être impacté négativement par une série de défaillances et de dépôts de bilan.

Risque lié à la fluctuation des prix du pétrole

Le Groupe ADA n'a pas observé, lors des dernières fluctuations des prix du pétrole, d'impact sur son activité.

Cependant, une forte volatilité des prix du pétrole est susceptible d'avoir un impact négatif sur l'activité de location de véhicules courte durée en décourageant les consommateurs de louer.

Risques financiers

Il n'existe pas de variation significative entre la juste valeur des actifs et passifs financiers et leur valeur au coût amorti dans les états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Les dettes financières du groupe ADA au 31 décembre 2017 sont intégralement constituées par des tirages de lignes spot d'une durée allant généralement jusqu'à 6 mois. Elles correspondent principalement au financement des acquisitions de véhicules particuliers et utilitaires pour une durée de détention respectivement de 6 mois et de 12 mois. Ces tirages portent intérêt au taux fixe de la période.

Risque de change

L'essentiel des points de vente est situé en zone euro.

La part de chiffre d'affaires réalisée hors zone euro est donc très faible et le risque de change négligeable. La société n'a pas mis en œuvre une couverture des risques de change.

Risque sur actions

Au 31 décembre 2017, la société ADA ne détient pas d'actions en propre.

Il n'existe pas au 31.12.2017 d'investissement en actions (placements ou participations). Ces risques sont très faibles dans la mesure où les placements occasionnels portent généralement sur des actifs monétaires à très court terme.

Risque de crédit

	2016	2017
Créances clients	19 926	25 492
Créances sur les constructeurs	2 774	2 330
Autres	11 573	10 839
Exposition maximum au risque de crédit	34 273	38 661

Il existe un comité interne d'analyse et de surveillance des risques (notamment les risques d'impayés des franchisés). Des mesures particulières de prévention de ces risques spécifiques ont été prises à compter de l'exercice 2005 afin d'en minorer le coût (assurances spécifiques, garanties personnelles). A noter que le plus important franchisé ne représente que 4,49 % du chiffre d'affaires de l'enseigne.

Tableau de passage des dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	Provision au 01/01/17	Mouvements de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Provisions au 31/12/2017
Créances clients	5 943		4 846	3 477	7 312
Débiteurs divers	0				0
Total provisions	5 943		4 846	3 477	7 312

Les provisions sur débiteurs divers sont essentiellement constituées de provisions sur compte courant d'entités non consolidées.

Risque de liquidité

L'essentiel des dettes financières et courantes est à moins de 6 mois. L'échéancier ci-dessous indique la maturité des dettes sur des intervalles de 6 mois car la majorité des engagements (constructeurs, tirages de lignes SPOT) le sont sur cette durée.

	Echéance non définie / non échu	Moins de 6 mois	Plus de 6 mois	Plus de 1 an	2017	2016
Dettes constructeurs	66	48	14	56	184	510
Dettes fournisseurs	5 774	858	49	130	6 812	7 155
C/C G7 Entreprises	8 500				8 500	4 100
Dettes diverses		1 251			1 251	1 355
Dettes financières Ets Crédit		7 780			7 780	7 311
Découvert		2 629			2 629	642
Crédit Bail		651	651	2 387	3 689	485
Total des échéances	14 340	19 217	714	2 573	30 845	21 558

Le tableau récapitule les échéances des dettes financières et courantes, hors charges sociales et fiscales, détaillées en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

La société gère son financement et ses besoins de sortie de ressources par le biais des lignes de crédit négociées, et auprès du Groupe Rousselet à travers le compte courant. Les lignes de crédit sont tirées pour une durée de six mois, renouvelables au-delà de 1 an.

Il n'existe aucun covenant lié aux emprunts et dettes financières.

L'échéancier n'intègre pas les engagements fermes de locations mais l'information est donnée en note 5.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Risques juridiques

Risques liés à la résiliation des contrats de franchise

Le groupe ADA est engagé dans des procédures judiciaires survenant dans le cadre des activités courantes, et à notre connaissance il n'existe pas à ce jour de faits exceptionnels ou litiges particuliers qui ne seraient pas couverts par des provisions adéquates, et/ou qui pourraient revêtir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière et le patrimoine d'elle-même et de ses filiales.

Il est précisé qu'en cas de résiliation du contrat de franchise par le franchiseur pour manquement contractuel du franchisé, il n'est dû aucune indemnité par le franchiseur au franchisé, sauf si ce dernier obtient la condamnation judiciaire du franchiseur pour résiliation abusive. De façon générale, il n'est prévu aucun cas de résiliation anticipée, sauf accord amiable et exprès des parties.

Assurances – risques automobiles

Politique générale d'assurance du groupe

L'objectif de la politique d'assurance est de protéger le bilan et le compte de résultat du Groupe de la survenance de risques significatifs identifiés qui pourraient l'affecter. Ce transfert de risques s'intègre parfaitement dans le processus de gestion des risques du Groupe. En conséquence, la solvabilité financière des assureurs retenus est un critère important dans le choix du Groupe. Les principaux risques couverts sont identifiés ci-après :

Responsabilité civile générale et professionnelle

Le Groupe a souscrit un contrat englobant la plupart de ses filiales, les autres étant couvertes par des contrats distincts pour des raisons propres. Ce contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile de ces entités. Il couvre notamment la Responsabilité Civile Exploitation y compris les atteintes à l'environnement, la responsabilité civile après achèvement des travaux et prestations de livraison des produits. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce contrat est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés à l'environnement.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Dommages aux biens

Le Groupe a souscrit un contrat pour couvrir l'ensemble de ses biens (immobilisations et stocks) ainsi que ceux de ses filiales. La limite de la garantie couvre le sinistre maximum raisonnablement envisageable compte tenu des mesures de prévention et de protection mises en place. La capacité du marché de l'assurance étant limitée pour certains types d'évènement, ce programme est assorti de limites globales et de franchises qui concernent notamment les risques liés aux catastrophes naturelles.

Ce contrat n'a jamais fait l'objet d'une sinistralité significative.

Couverture de la flotte de véhicules

Le Groupe a mis en place une couverture de tous ses véhicules conforme aux exigences légales en vigueur.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans la présente section.

Vous allez également être informés par votre Conseil d'Administration, dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription ou d'achat d'actions et dans son rapport spécial établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce concernant les attributions d'actions gratuites.

Le Conseil d'administration

MONTANTS DES HONORAIRES VERSES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

En application de l'article 221-1-2 du règlement général de l'Autorité des marchés Financiers, nous vous informons que les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017 s'élèvent à 153 K€, contre 130 K€ en 2016. Cette hausse dans les versements s'explique par le changement de commissaires aux comptes et donc au versement d'acomptes.

En K€	Ernst & Young			BDO		
	Montant		Var	Montant		Var
	2016	2017	%	2016	2017	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Emetteur	85	96	13%	41	56	37%
Filiale						
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Emetteur	3	1	-67%	1		-100%
Filiale						
TOTAL	88	97	10%	42	56	33%

<i>Date d'arrêté</i>	<i>31/12/2017</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>	<i>31/12/2014</i>	<i>31/12/2013</i>
<i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402	4 442 402
Nombre d'actions					
- ordinaires	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633	2 922 633
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	35 477 967	34 339 266	31 854 569	29 253 801	29 266 137
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 105 732	2 061 347	3 373 209	15 053 998	3 696 615
Impôts sur les bénéficiaires	(1 768 401)	(1 338 049)	(989 664)	(1 510 622)	824 379
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	2 537 437	(201 710)	(20 909)	2 573 645	1 373 249
Résultat net	1 336 696	3 601 106	4 383 782	13 990 976	3 147 745
Résultat distribué					
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,7	1	1	6	2
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,5	1	1	5	1
Dividende attribué					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	47	54	48	41	37
Masse salariale	2 892 294	2 820 605	2 423 313	2 196 507	2 020 411
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	1 216 825	1 345 912	1 143 313	1 082 080	956 282